

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/11/2010

Réception par le Prefet : 30/11/2010

Publication : 03/12/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-14-7-1

Séance du vendredi 26 novembre 2010

MODIFICATION D'UN BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU PATRIMOINE NON PROTEGE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2009-5-7-2 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU les avis des Commissions d'instruction des Orgues et du Patrimoine non Protégé du 06 septembre 2010,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 09 septembre 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le transfert de la maîtrise d'ouvrage du dossier concernant la Communauté de Communes des Collines de Riedisheim, au bénéfice de la Commune de Zimmersheim
- La subvention de 3 000 € relative à la restauration de divers mobiliers de l'église sera versée à la Commune de Zimmersheim (dossier PNP00131)

- Le crédit nécessaire sera prélevé sur le programme D212 Chapitre 204 Fonction 312 Nature 20414 Programme/Opération 22823 Service 014.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions